

L'HEBDO QUI CLIC

cgtlehavre.fr

la
cgt
LE HAVRE

Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre

Directeur de publication : Pierre LEBAS

119 Cours de la République 76600 LE HAVRE – cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75

172

Nouveaux
syndiqués
Depuis le
1^{er} janvier
2012

C'est décidé, je reste les bras ballants
pour les 5 ans à venir.



Le changement c'est pour quand ?

Au sommaire du 23 août 2012 :

- L'édito qui clic : Page 2
- Tournée TPE LE HAVRE / Infos et calendrier : Pages 3 à 5
- Dates à retenir : Page 6
- Articles parus dans la presse : Pages 7 à 10
- Mouvement de la Paix du Havre / Invitation au 21 septembre Page 11
- Harcèlement sexuel / Résumé de la loi du 06 août Page 12
- Le programme de formation syndicale de l'UL : Page 13
- L'hebdo pratic' : Page 14

L'ÉDITO QUI CLIC

Par Patrick LEBALC'H, membre du bureau de l'UL

Le capitalisme nuit gravement au secteur médico-social

Aujourd'hui, le secteur médico-social accompagne en France plus de 1,2 millions de personnes (personnes en situation de handicap, personnes âgées). Ce secteur d'activité qui regroupe plus de 30 000 établissements et services, représente plus d'un million d'emploi (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, aide médico psychologiques, psychologues, assistants sociaux, secrétaires, comptables, agent de services intérieur, cuisiniers etc.) se trouve dans un état alarmant. En effet, depuis plusieurs décennies, ce secteur en permanence réformé connaît une situation dangereuse, autant pour la prise en charge des personnes concernées que pour les salariés, leur reconnaissance et leur spécificité.

Les chefs d'établissements et les associations gestionnaires présentent des projets satisfaisants sur le papier aux autorités de tutelle en échange d'une enveloppe financière adéquate pour les mettre en œuvre. Ils se regroupent pour mutualiser leurs services (restructurations et licenciements) et freinent leurs dépenses pour répondre aux exigences de la politique sociale et aux restrictions budgétaires. Les résultats ne se font pas attendre : dégradation de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des usagers, avec un recul des dépenses pour les activités éducatives et une baisse du personnel diplômé et même, difficulté pour certains établissements à boucler leur budget, remise en cause des conventions collectives par les syndicats employeurs. En effet, pour baisser le cout du travail, les patrons souhaitent réviser toutes les conventions collectives de notre secteur de fond en comble (CCN66 menacée depuis 2005, CCN 51 et croix rouge révisée en 2003, et est de nouveau attaquée), en individualisant les rémunérations et en s'attaquant aux acquis conventionnels pour pouvoir réduire les masses salariales et être ainsi dans les clous des CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens). Face à cette situation catastrophique et aux différents projets de casse orchestrés et soutenus par les employeurs, la négociation n'est pas admissible (La CFDT continue pourtant à faire des propositions malgré l'opposition des salariés !)

Il nous faudra prendre alors nos responsabilités, si le nouveau président fraîchement élu, est tout aussi autiste que son prédécesseur face aux revendications des salariés. Seule une mobilisation d'ampleur du secteur médico-social et de l'action sociale pourra assurer la défense des garanties collectives. Notre secteur a trop longtemps été spectateur de sa condition

LE CHANGEMENT C'EST MAINTENANT ?

SALARIES DES TRES PETITES ENTREPRISES (TPE)

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2012

28 NOVEMBRE – 12 DECEMBRE



A FOND !! Tous ensemble, pour un vote CGT haut et fort ...

Comme convenu lors de la dernière CE de notre UL en juin, il avait été mis en place un plan de travail pour les Elections professionnelles des TPE en Novembre/Décembre 2012, avec notamment la mise en place de tournées cet été, avec distribution de tracts, brochures spécifiques...

Force est de constater, que les engagements pris en CE, n'ont pas été respectés totalement, par tous. En effet, deux tournées ont été annulées, donc reportés, faute de militants, même si chacun a besoin de repos, il est dommage que nous ayons pris du retard !

Néanmoins, il reste jusqu'à Novembre, quelques mardis à faire ! A vous de inscrire, l'accueil est bon, peu de refus, la démarche semble surprendre, mais bien accueilli.

Plan de travail (rappel)

- Juillet/Août /Septembre / Octobre / Novembre : Distribution de tracts + livret spécifique tous les mardis dans les commerces des rues du Havre et alentours + Collage (2 fois par mois)
- 19 au 23 novembre : semaine « spécial Elections TPE » (distributions tracts + collage + voiture Sono)
- 26/27 novembre : sensibilisation de participation au vote (distribution tracts+voiture sono)
- 28 novembre / 12 décembre : vote des TPE avec ouverture d'un bureau de vote électronique avec aide au scrutin au secrétariat de l'UL CGT à Franklin (aide logistique...)

Alors, inscrivez dès maintenant auprès de Lydia, qui recense, Bruno et Anita essayant de coordonner l'ensemble, si impossibilité de dernière minute, prévenir...

Tournées effectuées : rue Mal Joffre, Cours de la République, rue R.Coty, ZAC Coty, rue Mal Galliéni, rue A .France, rue de Paris, Halles Centrales, Montmorency, Graville, Rue L.Brindeau, rue G.Brindeau, rue Bernardin de St Pierre, rue St Jacques

Pour RAPPEL, quatre millions de salariés sont concernés par ce scrutin national, qui reprend l'artisanat (bâtiments, magasins, garages, transport, nettoyage...), les particuliers employeurs (assistantes maternelles, garde d'enfants, employés de maison...), les professions libérales (salariés cabinets médicaux, notaires, laboratoires...), le commerce (restaurants, boulangerie, boucherie, alimentation...) et autres associations.

Sans oublier le réflexe « Elections TPE », pour chacun d'entre nous :

- ✓ *Donner de l'info aux voisins, amis, famille, coiffeur, boucher, garagiste, secrétariat de médecin, dentiste, assistante maternelle, petites entreprises...*
- ✓ *Laisser des tracts dans les salles d'attente, comptoirs ou boîtes aux lettres...*
- ✓ *Lancer le débat dans notre entourage, en démontrant la démarche CGT*
- ✓ *Pour les conseillers des permanences juridiques : informer les personnes qui viennent nous voir, leur communiquer nos écrits (tracts, participation au scrutin...)*

TOUS ENSEMBLE, FAISONS LE PARI DU VOTE CGT !

ELECTIONS TPE 2012

(Distribution tracts/livrets – commerces, cabinets médicaux, entreprises diverses)

<u>DATES</u>	<u>LIEUX</u>	<u>HORAIRES</u>	<u>Nbre</u>
mardi 03 juillet	Rond-Point/Cours de la République/Mal Joffre	10h-12h	8
mardi 10 juillet	Graville/Champs Barets/Béreult/	10h-12h	9
mardi 17 juillet	ZAC Coty	10h-12h	4
mardi 24 juillet	Thiers/ Hôtel de ville	14h-16h	Annulée, reportée
mardi 07 août	Saint Roch/Gobelins	14h-16h	Annulée, reportée
mardi 21 août	Rue de Paris/Halles Centrales	10h-12h	7
mardi 28 août	Saint François/Quai de Southampton	14h-16h	
mardi 04 septembre	Mare au Clerc/Mare-Rouge/Montgaillard	14h-16h	
mardi 11 septembre	Neiges/Bld de Graville/Bld J.Durand	14h-16h	
mardi 18 septembre	Quartier de l'Eure/Brindeau	10h-12h	
mardi 25 septembre	Docks Vauban/Magasins généraux	10h-12h	
mardi 02 octobre	Plage/Saint Adresse	10h-12h	
mardi 09 octobre	Bléville/Croix Blanche (Z.A)	10h-12h	
mardi 16 octobre	Ste Cécile/Aplemont	14h-16h	
mardi 23 octobre	Caucriauville	10h-12h	
mardi 30 octobre	Bayonvilliers/Sanvic	10h-12h	
mardi 06 novembre	Rouelles/Harfleur-Beaulieu	10h-12h	
mardi 13 novembre	Octeville/Montgaillard	10h-12h	
mardi 20 novembre	Montvilliers/Belle Etoile	14h -16h	

ELECTIONS TPE 2012

(Collage Le Havre et Agglomération)

<u>DATES</u>	<u>LIEUX</u>	<u>HORAIRES</u>
Vendredi 31 aout	Le Havre	14h-16h30
Mardi 11 septembre	Le Havre / Octeville / Fontaine / St Adresse	14h-16h30
Mardi 25 septembre	Le Havre / Zone Portuaire	14h-16h30
Mardi 16 octobre	Le Havre / Montivilliers	14h-16h30
Mardi 30 octobre	Le Havre	14h-16h30
Mardi 13 novembre	Le Havre et agglomération	10h-12h
Semaine 19 au 23 novembre	Le Havre et agglomération	14h-16h

Inscrivez vous auprès de Lydia !

Dates à retenir :

➡ Lundi 27 août 2012 à 11 h devant Franklin

Commémoration des 90 ans de l'assassinat de

Victoire, Allain, Tronelle, Lefebvre

lors des grèves de 1922

cgtlehavre.fr
la
CGT
LE HAVRE

Victimes du capitalisme assassin !
Pendant les
111 jours de grève
des Métallos Havrais



Août 1922
Août 2012

➡ Mardi 11 septembre 2012 à 08h30

Commission Exécutive de l'UL, suivie de la
commémoration de la libération du Havre à 11h00

cgtlehavre.fr
la
CGT
LE HAVRE

1922 - 90^{ème} anniversaire de la grève des métallos du Havre
1944 - 68^{ème} anniversaire de la libération du Havre



**L'Union des syndicats CGT du Havre vous convie à la commémoration
le mardi 11 septembre 2012 à 11h, à la maison des syndicats, cercle Franklin**

Les Havrais de Fralib luttent

SOCIAL. Les salariés occupent l'usine marseillaise de thés et infusions l'Elephant. Parmi eux, 26 anciens Havrais.

Il se relaient jour et nuit pour surveiller leur usine. Depuis maintenant presque 700 jours, 80 salariés de Fralib à Gémenos, près de Marseille, campent entre les machines de conditionnement de thés parfumés et d'infusions l'Elephant. Parmi eux, 26 Havrais. Des Normands qui ont déjà subi la fermeture, par Unilever en 1998, de leur usine du Havre. Olivier Leberquier, syndicaliste, est de ceux-là. « Je suis entré à l'usine Fralib du Havre en 1985. Lorsque Unilever a décidé de fermer le site normand, nous nous sommes battus durant plus d'un an. Nous n'avons pas trouvé de repreneur au Havre. Quant à moi, mon implication syndicale m'avait marqué au fer rouge dans les entreprises loca-



Les Fralibiens ont déjà récolté plus de 13 000 signatures sur la pétition

les. C'est contraints que nous avons migré vers le site Fralib de Marseille », indique-t-il. Comme ses 25 collègues havrais (et les 54 Marseillais), le syndicaliste a décidé de lutter. Encore une fois. « Avec notre vécu, nous sommes encore plus motivés. Notre bataille pourra servir d'exemple pour d'autres conflits », avoue-t-il. Alors il passe sa vie, ou presque, à l'usine. Sa famille le soutient. Au Havre, le père d'Olivier Leberquier colle à tour de bras les affiches appelant au boycott des thés en sachet triangle de Lipton. A Marseille, femme et enfants font l'impasse depuis deux ans sur les vacances. Les ouvriers résistants ont fait des sacrifices mais leur combat porte déjà ses fruits. Il y a peu, la communauté urbaine Marseille Provence métropole a fait jouer son droit de préemption en rachetant, pour 5,3 millions d'euros, le site. Les machines ont été cédées pour un euro symbolique. La vente sera effective le 28 août prochain. Les salariés pourraient donc repren-

dre l'activité via leur projet de Scop (société coopérative et participative). Mais ce qu'ils veulent par-dessus tout, c'est produire sous la marque l'Elephant. « Le thé de l'Elephant est né il y a 120 ans à Marseille, l'Elephant est Français. En Provence il doit rester », peut-on lire sur leurs banderoles. Pour cela, ils comptent sur l'appui le plus haut. Le 31 août, Olivier Leberquier et ses collègues seront reçus à l'Élysée. « L'an dernier, alors qu'il n'était que candidat à la présidentielle, François Hollande avait clairement affiché sa position, refusant qu'une marque française, vendue uniquement aux Français, soit produite à l'étranger. Nous espérons qu'en tant que président, il gardera cette position », indique le syndicaliste. En attendant, les Fralibiens, comme ils se nomment, veillent au grain, craignant « un mauvais coup ». Contactée, la direction d'Unilever n'a pas donné suite à notre demande.

NON JUSTIFIÉE ?

Le groupe Unilever avait annoncé la fermeture de Gémenos et ses infusions l'Elephant au profit des sachets triangles Lipton, produits notamment en Pologne. L'inspecteur du travail, lui, constate qu'Unilever reste leader mondial du secteur. Que les thés aromatisés sont en plein essor. Que le marché français représente 66 % des ventes en Europe de l'Ouest et que le groupe Unilever affiche un chiffre d'affaires supérieur à 46 milliards d'euros. Il en conclut que « la réalité du motif économique invoqué [...] pour justifier la fermeture du site de Gémenos n'est pas établie ».

M.-A. M.

Victoire des salariés de Monoprix

Au terme de trente-huit jours de mobilisation et après une journée de négociation, les personnels du magasin du 11^e arrondissement de Paris ont obtenu gain de cause sur toute la ligne.

« **A**u bout de trente-huit jours, nous avons réussi là où Monoprix ne voulait entendre parler de rien », lance Karl Ghazi, de la CGT commerce de Paris. Les salariés grévistes du Monoprix de la Roquette, dans le 11^e arrondissement de Paris, viennent d'obtenir gain de cause après plus d'un mois de mobilisation, et ont décidé à l'unanimité de signer le protocole de fin de grève. La veille, la direction avait enfin accepté de négocier avec les délégués syndicaux de la CGT,

« mais ça a été très dur », confie Akila Diagne, déléguée CGT et salariée du magasin depuis plusieurs années. Les trois élus CGT salariés du magasin, dont Akila Diagne, ont même été, pendant un temps, poursuivis en justice. Pourtant, c'est bien la direction qui a fini par céder. Presque toutes les revendications des salariés grévistes ont été acceptées. Notamment le respect du temps de pause, soit vingt minutes toutes les six heures, qui ne devront pas être placées en début ou fin de service; le remplacement

dans un délai de trois à cinq jours de tout salarié absent; le bon fonctionnement du monte-charge. Concernant les embauches souhaitées par les salariés, le Monoprix de la Roquette s'engage à embaucher un CDD à temps plein « à compter du 6 août au plus tard et jusqu'au 30 septembre ». La direction prévoit de mener une étude pour établir les besoins avant de prendre toute autre décision d'embauche.

Cette grève est la deuxième depuis l'arrivée de la nouvelle directrice, en mai 2011 :

en décembre dernier, des employés s'étaient déjà mobilisés et avaient obtenu gain de cause. Mais, en fait, rien n'a été respecté. Cette fois, les salariés sont gonflés à bloc. « L'erreur de Monoprix a été de sous-estimer notre détermination », a affirmé Karl Ghazi, avant d'appeler la foule à entrer dans le magasin pour saluer la victoire du personnel. Une sorte d'ultime pied de nez des salariés à la direction, une dernière fois en temps que grévistes. Du moins l'espèrent-ils.

JENNIFER MATAS

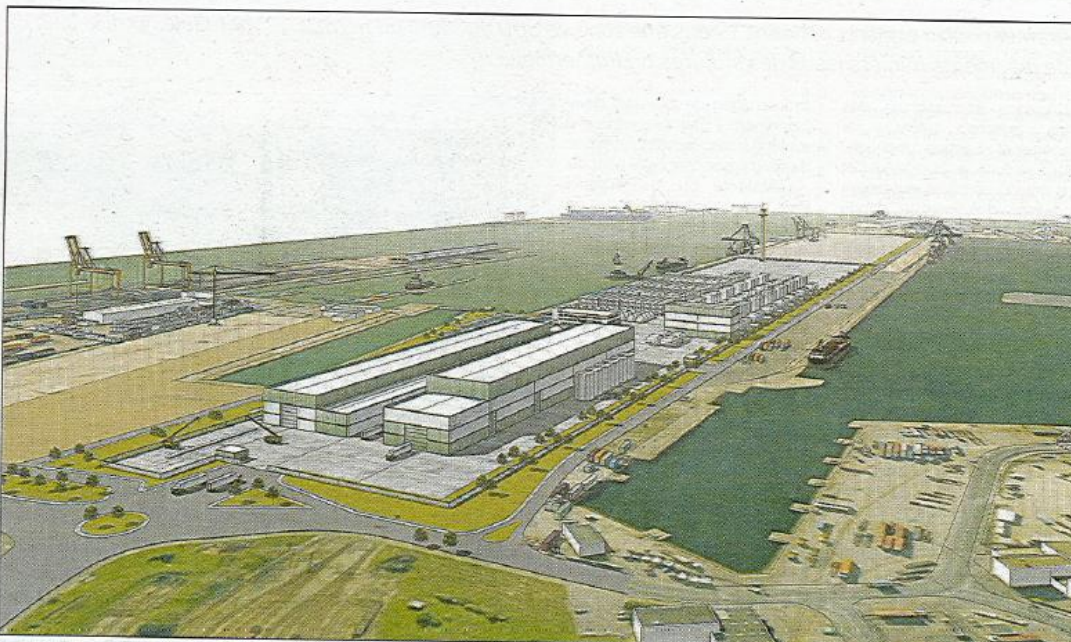
Le Havre : Areva veut faire encore mieux

Pas question pour Areva Wind de simplement dupliquer au Havre le modèle allemand le plus abouti dans le domaine de l'éolien offshore. L'objectif est de faire mieux.

Areva n'est pas seulement l'ogre nucléaire honni de Greenpeace. C'est aussi le n° 3 mondial de l'éolien marin via Areva Wind. Que Jean Huby, X-Ponts de 37 ans soit passé de la direction Stratégie du groupe à la tête d'une « business unit éolien », partageant son temps entre Bremerhaven, Paris et Le Havre, n'est pas anodin.

Pour en convaincre, Areva invite régulièrement en Allemagne du nord d'éventuels futurs fournisseurs. Début juillet, des journalistes français étaient également conviés. Message : le projet industriel havrais est lancé. Il sera mieux qu'un clone de Bremerhaven.

Depuis cet été, une quinzaine de cadres supérieurs d'Areva Wind ont pris leurs quartiers au Havre, hébergés par le grand port maritime (GPMH). Leur mission est triple : le projet industriel, la recherche de fournisseurs locaux et la logistique.



ENVA architectes

INSTALLATION D'UN BANC D'ESSAIS

« En Allemagne, les cinq unités dont nous disposons, bureaux administratifs compris, sont éparpillées. Au Havre, tout sera regroupé sur les 30 hectares d'un même site. Le recours aux convois exceptionnels sera donc limité et, surtout, nous pouvons envisager une production en ligne, ce qui n'est pas le cas en Allemagne où nous travaillons en docks », explique Philippe Kavafyan, di-

recteur général d'Areva Wind France.

Le site du Havre sera très bientôt équipé. Depuis octobre 2011, Areva Wind dispose à Bremerhaven d'un banc d'essais qui permet de tester à pleine charge nacelles pré-assemblées, systèmes d'entraînements et systèmes électriques. Début juillet, 20 des 126 ma-

chines commandées pour deux premiers champs en mer du Nord (*lire par ailleurs*) ont été posées en mer et 60 autres étaient prêtes à embarquer, en attente sur les quais.

Cet outil a coûté à lui seul 15 millions d'euros, avec le soutien d'argent public. Un même banc sera présent au Havre, aux côtés des ateliers de pro-

duction de pales et de nacelles, d'une zone logistique, de quais d'embarquement et peut-être de quelques fournisseurs partenaires. La prise en charge de la consolidation nécessaire de certaines parties des quais devrait se répartir entre le GPMH et le groupe industriel.

Parallèlement, grâce notamment au système consulaire français Vigie Business, Areva Wind a déjà repéré une cinquantaine de fournisseurs normands potentiels. Une troisième réunion de tous les partenaires possibles est programmée au Havre à l'automne. Parmi eux, des entreprises de chaudronnerie haut-normandes et bas-normandes comme Fouré-Lagadec (Le Havre), ACMH (Honfleur), Paumelle (Gruchet-le-Valasse), EREM/TCIN (Sotteville-lès-Rouen), la grappe Dieppe Méca Energie, Mallard (Lillebonne) ou encore ERM-S (Saint-Philbert-sur-Risle).

Richard GOASGUEN

CRÉATION D'EMPLOIS

En Allemagne du nord, Areva Wind compte plus de 650 salariés sur les 7 000 emplois créés en 10 ans dans le Land de Brême par l'éolien posé, terrestre et marin. Au Havre, l'objectif est d'atteindre progressivement 700 emplois.

→ **Double sourcing.** Toujours dans l'idée de limiter les interventions de maintenance en mer, délicates et coûteuses, Areva Wind recourt à la « redondance » pour équiper ses machines. Exemple : Trois pompes (de lubrification, de refroidissement, etc.) sont installées quand deux suffiraient sur du matériel terrestre. Autre précaution : le double sourcing. « Pour chaque pièce, deux fournisseurs sont qualifiés », souligne Philippe Kavafyan. Ces partenaires, Areva Wind espère en attirer quelques-uns au Havre sur son site du quai Joannès-Couvert. C'est le cas du finlandais Moventas pour les multiplicateurs, du japonais NTN-SNR pour les paliers et roulements ou encore du bourguignon Céole (actuellement en redressement judiciaire) pour les mâts. L'objectif est de produire 100 machines par an, soit la capacité maximale actuelle du site allemand.

→ **WIN 1 avance à grand pas.** En septembre prochain, un mât de mesure du vent sera inauguré au pied du pont de Normandie. C'est la première concrétisation du projet WIN 1 mené par la filiale Normandie Energies mise en place par le conseil régional de Haute-Normandie. Toujours dans ce même cadre, Areva Wind et Nordex déposeront, en fin d'année, les permis de construire pour deux prototypes d'éoliennes terrestres qui devraient être opérationnels fin 2013, début 2014 au plus tard. Viendra alors le temps de lancer WIN II, un alter ego en mer de ce dispositif expérimental, au large de Veulettes-sur-mer selon toute probabilité. Beaucoup plus coûteux, soutenu par l'Ademe, cette seconde phase attend le verdict des pouvoirs publics pour son financement.

R. G.

L'ANGLETERRE EN LIGNE DE MIRE

La confirmation rapide du projet industriel havrais a pu surprendre tant le consortium emmené par GDF Suez, avec Areva, apparaissait comme le grand perdant du premier appel d'offres gouvernemental.

Elle est survenue quelques

jours à peine après la visite au Havre, le 26 mars, du consortium au grand complet (« le marin » du 30 mars). Président du directoire d'Areva, Luc Oursel affirmait alors : « Pour que nous construisions nos usines au Havre, il faudrait que nous

soyons lauréats d'au moins deux projets. » Cela n'a pas été le cas. Alors pourquoi lancer si vite le projet havrais ?

Dans un premier temps, il allumerait « Ailes Marines », le parc de la baie de Saint-Brieuc et ses 100 machines à installer d'ici 2018. Concernant le « parc des Deux côtes », au large du Tréport, déclaré infructueux lors de la première consultation, Areva a adressé au gouvernement une lettre de soutien au recours gracieux déposé par GDF Suez pour tenter de devancer le deuxième appel d'offres dont on ne sait plus très bien à quelle date il sera lancé.

Mais Areva Wind ne le cache pas, ses espoirs se tournent surtout vers les côtes anglaises et les méga-champs en projet. Ses partenaires d'Ailes Marines, le géant espagnol Iberdrola et le français Eole-RES y ont placé des pions et détient plusieurs concessions. Environ 17,5 GW sont en vue. Le choix des turbiniers devrait intervenir en 2014.



Areva souhaite lancer rapidement le projet havrais qui alimentera le parc de la baie de Saint-Brieuc mais espère le groupe, également les côtes anglaises.

Sécurité au travail : le préposé, alibi du patronat

Les effets néfastes de l'organisation du travail sur la santé des travailleurs causent de plus en plus d'émotion. La course au rendement, les réductions d'effectifs, les attitudes autoritaires provoquent de plus en plus de stress, d'arrêts maladie et de risques psychosociaux allant parfois jusqu'au suicide. Cela commence à faire scandale et des tribunaux ont été saisis.

Ce climat délétère inquiète les dirigeants patronaux. Pour se dédouaner, ils ont favorisé, sous le gouvernement Sarkozy, l'insertion dans le code du travail d'un article aux termes duquel « l'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise⁽¹⁾ ».

Ainsi, si quelque chose ne va pas, l'employeur peut répondre : « Vous voyez bien que je respecte mon obligation légale de sécurité puisque j'ai nommé un préposé à la sécurité ! »

L'alibi est bien commode. C'est l'employeur seul qui désigne ce préposé à la sécurité, d'une manière discrétionnaire, en le sortant de sa manche. Le CHSCT, ou à défaut les délégués du personnel, ne donnent qu'un simple avis. La loi n'impose aucun contrôle des représentants du personnel ou des syndicats.

Cet homme de confiance peut être n'importe quel cadre, voire même le directeur de l'entreprise, même si celui-ci est directement responsable de l'organisation du travail. Comme cela a été dit lors des débats parlementaires, « en termes de recul démocratique, il est difficile de faire mieux⁽²⁾ ».

Maintenant qu'une page politique est tournée, les organisations syndicales ont intérêt à demander au gouvernement et aux parlementaires de faire abroger le texte en cause.

En attendant, ils peuvent demander à l'employeur de désigner, non pas un salarié de son choix, mais un élu du personnel ou un membre du CHSCT ou un représentant syndical. Et ils peuvent faire au préposé à la sécurité, quel qu'il soit, des propositions de visites de l'entreprise en commun et de changements de l'organisation du travail. Il y va de la santé des travailleurs et d'une vraie sécurité au travail.

Maurice Cohen

(1) Article L. 4644-1 du code du travail, issu de la loi n° 2011-867 du 20 juillet 2008 sur la médecine du travail.

(2) Intervention de M^{me} Martine Billard, députée du Parti de gauche, le 30 juin 2011 à l'Assemblée nationale (JO.AN débats 2011 page 4860).





Le Havre, le 21 Août 2012

Le Mouvement de la Paix du Havre

Aux associations, syndicats, partis politiques

Madame, Monsieur,

Depuis 2001, la journée internationale de la Paix est fixée au 21 septembre de chaque année.

« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la Paix, qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et que, par conséquent, cette paix doit, pour être solide, être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité. »
c'est ce qu'il est dit dans la résolution de l'ONU instituant cette journée.

Le Mouvement de la Paix qui a comme objectif essentiel la construction de la paix et la promotion de la culture de la paix pour un monde plus juste, plus sûr et plus pacifique, se retrouve pleinement dans l'idée fondamentale ainsi énoncée par l'ONU.

Dans sa conclusion, la résolution n°36/67 de l'ONU : *« invite tous les États Membres, organes et organismes des Nations Unies, organisations régionales, organisations non gouvernementales, peuples et particuliers à célébrer de façon appropriée la journée internationale de la Paix, plus particulièrement par toutes sortes d'activités de caractère éducatif et à coopérer avec l'organisation des Nations Unies pour l'observation de cette journée. »*

Nous souhaiterions que notre ville martyre marque, le 21 septembre à sa manière, c'est la demande que nous avons faite au Maire du Havre.

Aussi, pour notre part, nous invitons les associations, syndicats, partis qui œuvrent chacun à leur manière pour un monde de paix, et bien sûr tous les particuliers, à **marquer ensemble cette journée du 21 septembre par un rassemblement symbolique, à 17h30 heures, place de l'Hôtel de Ville, devant les jets d'eau rue de Paris.**

De plus, le samedi 15 septembre, l'après-midi, le Mouvement de la Paix de Havre sera présent sur la promenade de la plage.

Espérant vivement votre active participation à la journée internationale de la Paix, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les plus pacifiques.

La présidente,
Marie-Claire JEGADEN

LE DELIT DE HARCELEMENT SEXUEL

Harcèlement sexuel (art. 222-33 code pénal)		Situations envisagées	Peines encourues	
Actes répétés	Comportement à connotation sexuelle imposés à la personne - qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant - ou qui créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante	Personne qui impose à plusieurs reprises des propos ou des gestes sexistes ou obscènes Personne qui importune quotidiennement son (ou sa) collègue de travail en lui adressant des messages ou objets à connotation sexuelle malgré sa demande de cesser.	2 ans d'emprisonnement 30 000 euros d'amende	En cas de circonstance aggravante si mêmes faits commis : 3 ans d'emprisonnement 45 000 euros d'amende - par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions - sur un mineur de 15 ans - sur une personne vulnérable (car âgée, malade, handicapée, enceinte..) - sur une personne en situation de précarité économique ou sociale - par plusieurs personnes
Acte unique (assimilé au harcèlement sexuel)	Pression grave, dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle,	Propriétaire d'un logement, examinateur d'un concours ou employeur qui exigent une relation sexuelle en échange de la signature d'un contrat de bail, de la réussite d'un examen ou d'une embauche.		

LES CONSEQUENCES ET LES SUITES POSSIBLES DU HARCELEMENT SEXUEL

LA PERSONNE QUI SUBIT				
Discrimination suite à harcèlement sexuel (à l'encontre d'une personne qui a subi ou refusé de subir un harcèlement, ou qui a témoigné sur ces faits)		Exemples	Peines encourues	
Code pénal (art. 225-1-1, 225-2, 432-7)	Refus de bien ou de service, refus d'embauche ou licenciement, refus d'accorder un droit	Refus de laisser entrer dans une boîte de nuit une jeune fille qui n'a pas accepté une proposition de nature sexuelle ; licenciement d'une personne qui s'est opposée aux avances sexuelles de son chef de service ; refus d'une aide sociale par un agent public parce qu'une personne n'a pas accepté de subir un harcèlement	3 ans d'emprisonnement 45 000 euros d'amende	En cas de circonstance aggravante si mêmes faits commis : 5 ans d'emprisonnement 75 000 euros d'amende si commis par un agent public ou dans un lieu accueillant du public
LE TEMOIN				
Code du travail (art. L. 1153-2, L. 1153-3, L. 1155-2)	Discrimination en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat	Mutation d'un employé sur un poste de moindre qualification parce qu'il/elle a refusé les avances de son employeur Salarié victime de licenciement parce qu'il/elle n'a pas accepté une relation sexuelle avec son patron.	1 an d'emprisonnement 3750 euros d'amende	

Programme Formation Syndicale 2012

Union Locale CGT du Havre

Janvier

Du 16 au 20 ⇨ Niveau I
26 et 27 ⇨ Rédiger un tract /
Communication / Prise de parole

NOUVEAUX MODULES AJOUTES !

Juin

Du 04 au 08 ⇨ Niveau I
28 et 29 ⇨ Rédiger un tract /
Communication / Prise de parole

Février

16 et 17 ⇨ Délégué du Personnel

Annulé

Septembre

Du 24 au 28 ⇨ CHSCT

Mars

Du 19 au 23 ⇨ Niveau I

Octobre

11 et 12 ⇨ Délégué du Personnel
25 et 26 ⇨ Feuille de paie / Protection
sociale

Avril

Novembre

Du 26 au 30 ⇨ Niveau I

Mai

25 ⇨ Représentativité

Décembre

03 et 04 ⇨ Rédiger un tract /
Communication / Prise de parole

Réunions du collectif formation de l'UL à 09h00 :

Les 21 mai et 12 novembre

Coût des modules : 40 € par stagiaire repas compris

Coût du Niveau I : 80 € par stagiaire repas compris

Cependant le coût ne doit pas être un frein à la formation des syndiqués, l'UL regardera au cas par cas si le syndicat ne peut pas prendre en charge l'inscription.

l'hebdo pratique

Des liens, des infos, des blogs :

La rubrique interactive de l'hebdo !

En direct des protocoles d'accords
électoraux...



GIHP (Groupement pour l'insertion des Personnes Handicapées Physiques)

Accord signé le 20 août pour délégation unique :

1er tour fixé le 19 septembre

Les prochaines dates des Red Lezards :

Samedi 1er sept - 16 h à Gonfreville l'Orcher (fête de la ville) - Gratos

Samedi 14 et Dimanche 15 sept - Fête de l'huma (La Courneuve) - stand du Havre.

Vendredi 21 Sept - Mac Daid's (rue P. Doumer au Havre). Entrée : 3€

Samedi 29 sept - Zénith de Rouen - festival Soliseine (billetterie en ligne sur le site du même nom)

<http://www.youtube.com/watch?v=BTxwjrEnLA8>



VOTRE COMMUNICATION PAR L'OBJET

Sur le site internet

WWW.LMCOMMUNICATION.COM

Nouvelles promotions en ligne



www.vivats.fr



Vos Vacances, notre passion

TOUTES LES PROMOS EN CLIQUANT SUR : www.tlcvacances.fr